

Annule et remplace N°60 du 20 octobre 2017

**DESTINATAIRES :**

Aux UTR, URR, UFR, membres du bureau UCR  
Confédération, fédérations et URI, Ferpa

**Rencontre avec la ministre des Solidarités et de la Santé**

Le 20 octobre une rencontre a eu lieu entre Madame Agnès Buzyn, accompagnée de Gilles de Marjorie, son directeur de cabinet, et une délégation CFDT menée par Laurent Berger.

À l'invitation de Laurent Berger, Dominique Fabre était présente dans cette délégation pour représenter l'UCR. Pour rappel, notre demande de rendez-vous auprès de la ministre était restée sans réponse à ce jour.

La ministre a développé l'engagement du Président de la République pour l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs. Elle est revenue sur la compensation que 40 % des retraités auront par la suppression de la taxe d'habitation.

Laurent Berger a rappelé que la CFDT Retraités avait voté depuis longtemps un passage du taux de CSG le plus élevé chez les retraités de 6,6 % à 7,5 % mais pour financer l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Il a également soulevé les termes blessants parfois employés par le gouvernement pour qualifier les retraités.

De son côté pour l'UCR, Dominique Fabre a rapporté le sentiment d'iniquité et de stigmatisation perçu par les retraités et abordé plusieurs points :

- La CSG et le montant « plancher » de la pension mensuelle qui déclenchera la non-compensation du prélèvement de la CSG de 1,7 %. Nous avons demandé que ce niveau soit relevé à hauteur d'environ 1 600 euros par mois. Cela correspond au « montant proche » de la moyenne de pension totale, droits directs et droits dérivés (réversion et majoration de pension pour enfants) en 2014.

*Nous avons demandé que ce plancher soit relevé à une hauteur équivalente à cette moyenne.*

- La cotisation sociale de 1 % sur les pensions de retraites complémentaires Agirc-Arrco pour les salariés du secteur privé. Cette cotisation, payée uniquement par les retraités du secteur privé est la dernière et la seule qui subsistera au titre de la maladie.

*Nous avons demandé la suppression de cette cotisation*

- L'accès des retraités à une assurance complémentaire santé. Il a été rappelé que son coût était entièrement à charge des retraités et entraînait nombre de renoncements aux soins. Malgré les promesses de l'ancien gouvernement aucune disposition n'a été prise pour les non-salariés.

*Nous avons insisté pour qu'une réflexion soit menée afin de palier à cette situation.*

- Sans remettre en cause, bien entendu, l'augmentation du minimum vieillesse de 100 euros/mois d'ici deux ans et demi, nous avons attiré l'attention de la ministre sur le déséquilibre qui pourrait s'instaurer si le minimum contributif continuait à décrocher par rapport au Smic. À ce rythme, on ne peut que s'éloigner de l'objectif d'une pension minimale, pension totale, de base plus pension, pour une carrière complète, comparable au Smic. (La loi de 2003 avait défini 85 % du Smic).

*La ministre a relevé avec attention ce point particulier.*

Trois notes ont été remises sur le pouvoir d'achat et niveau de vie des retraités ainsi qu'une note sur l'origine de la cotisation maladie de 1 % sur les pensions de retraites complémentaires.

Devant la ministre la CFDT dans son ensemble a montré sa cohésion sur la situation des retraités et les revendications que nous portons.

Il a été convenu qu'un rendez-vous particulier avec la CFDT Retraités serait pris. Nous allons contacter le secrétariat de la ministre dans les prochains jours pour provoquer une nouvelle rencontre ministère-CFDT Retraités.

La commission exécutive

La délégation CFDT était composée de :

L. Berger, J. Cabanal, F. Sève, S. Buscarini, D. Fabre.